

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

11/2025

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Jean-Claude Desbat, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Maryline Trichard.

Excusés : Myriam Perrin, Damien Lamboley, Xavier Collonge.

Laurence RENOUX a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 avril 2025

Objet : budgétisation de la contribution SYDER

Le 8 avril 2025, le SYDER a adopté par délibération les contributions définitives de ses communes membres au titre de l'année 2025. Conformément à l'article L5212-20 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider de budgétiser tout ou partie de sa contribution au syndicat.

La contribution due par la commune de Vaux-en-Beaujolais pour l'année 2025 s'élève à 77 215.70 €. Celle-ci a connu une importante augmentation en raison de la réalisation de travaux d'investissement relatifs à l'enfouissement des réseaux sur la route de la Cime. Il est donc proposé de budgétiser partiellement cette contribution et d'imputer à la section de fonctionnement du budget communal la somme de 21 500 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65568 « autres contributions » du budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres

- décide de budgétiser partiellement sa participation au syndicat à hauteur de 21 500 €, le reste étant fiscalisé.
- valide la répartition de 77 215.70 € de sa contribution 2025 ainsi :
 - o 21 500 € de contribution budgétaire
 - o 55 715.70 € recouvrés via la fiscalité locale

PERRIN Jean-Charles,
Maire



RENOUX Laurence,
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 13/05/2025 Date de publication sur le site Internet : 13/05/2025
--